



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-02282**

DE : **MME BOUTIN-SWEET (HOCHELAGA)**

DATE : **LE 30 AVRIL 2018**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE CATHERINE MCKENNA**

Réponse de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Protection de l'environnement

TRADUCTION

RÉPONSE

Les effets des changements climatiques et l'urgence d'agir sont de plus en plus manifestes au Canada et partout dans le monde. En guise de réponse, le Canada s'est joint à d'autres pays pour élaborer l'Accord de Paris, une entente ambitieuse ayant pour but de galvaniser les efforts déployés à l'échelle internationale pour limiter la hausse des températures et renforcer la résilience aux changements climatiques. Le gouvernement du Canada est fier que le Canada ait été l'un des premiers pays à signer et à ratifier l'Accord de Paris en octobre 2016. L'Accord de Paris vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement à moins de 2 °C et à limiter le réchauffement à 1,5 °C. Cet Accord est à la fois équitable et ambitieux : il enjoint tous les pays à prendre les mesures les plus ambitieuses possible à l'égard des changements climatiques et à accroître leur degré d'ambition avec le temps, tout en tenant compte de leurs circonstances nationales individuelles.

Le Canada a ratifié l'Accord de Paris à la suite d'un vote à la Chambre des communes le 5 octobre 2016, contribuant ainsi à son entrée en vigueur moins d'un an après son adoption. Le Canada travaille actuellement à la mise en œuvre de ses engagements en vertu de l'Accord, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre en collaborant avec les provinces et territoires et les peuples autochtones pour mettre en œuvre le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements

climatiques. Ce Cadre, adopté le 9 décembre 2016, est un plan global visant à réduire les émissions, à accélérer la croissance économique propre et à renforcer la résilience aux effets des changements climatiques. Le Cadre permettra au Canada d'atteindre ou de dépasser son objectif de réduction des émissions de 2030, soit une baisse de 30 % comparativement aux niveaux de 2005 en vertu de l'Accord de Paris.

L'élaboration du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques a été fondée sur les commentaires formulés par les Canadiens partout au pays, lesquels ont clairement indiqué qu'ils souhaitaient faire partie de la solution contre les changements climatiques. Dans le cadre de la Déclaration de Vancouver, les premiers ministres ont demandé à quatre groupes de travail fédéraux/provinciaux/territoriaux de collaborer avec les peuples autochtones, de consulter le public, les entreprises et la société civile, ainsi que de présenter des options pour agir contre les changements climatiques et favoriser une croissance propre. Ces groupes de travail ont reçu directement des solutions proposées par les Canadiens, par le biais d'un site Web interactif, de séances de mobilisation en personne, et d'assemblées publiques indépendantes. Des représentants de peuples autochtones ont mis leurs connaissances et leurs attentes à contribution pour favoriser un engagement significatif dans l'action relative au climat et ont fait part, directement aux groupes de travail ou aux ministres, de recommandations et de points importants à prendre en considération, qui ont contribué à la création de ce cadre. Les ministres ont également établi le dialogue avec les Canadiens, les entreprises, les organismes non gouvernementaux et les peuples autochtones afin de connaître leurs priorités.

Le Cadre pancanadien appuie la transition vers une économie décarbonisée prospère au moyen d'investissements de près de 2,3 milliards de dollars dans les technologies propres et dans les innovations qui favorisent une croissance propre. Ce programme soutiendra notamment les projets de développement technologique en début d'activité et la recherche orientée vers un but précis afin de promouvoir la génération de nouvelles idées et d'ouvrir de nouvelles possibilités économiques. D'autres mesures complémentaires ont été entreprises : le soutien à la recherche, au développement, à la démonstration et à l'adoption de technologies propres dans les secteurs des ressources naturelles; et le Fonds Impact Canada pour soutenir les technologies propres et le Défi des villes intelligentes. Un engagement en matière de compétences et de formation sera également important pour donner aux travailleurs canadiens une chance juste et équitable de faire cette transition vers une économie à croissance propre et de profiter des possibilités qu'elle offre.

Ces mesures et d'autres investissements visant à soutenir la transition vers une économie décarbonisée prospère ont été annoncés dans le Budget 2017, dont :

- un Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone doté de 2 milliards de dollars qui est divisé en deux parties : 1,4 milliard de dollars est versé au Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone pour appuyer de nouvelles mesures provinciales et territoriales visant à réduire les émissions, et le reste est affecté au fonds pour le Défi pour une économie à faibles émissions de carbone en vue d'appuyer des projets ambitieux présentés par toutes les provinces et les territoires,

ainsi que par les municipalités, les organismes et gouvernements autochtones ainsi que les entreprises et les organismes à but non lucratif et à but lucratif;

- 21,9 milliards de dollars pour financer une infrastructure verte, y compris pour l'électricité et les énergies renouvelables, réduire la dépendance au diesel dans les communautés autochtones, éloignées et du Nord, déployer une infrastructure de recharge des véhicules électriques et des postes de ravitaillement en gaz naturel et en hydrogène, élaborer de nouveaux codes du bâtiment, et prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.

Le rapport du Canada le plus récent sur les changements climatiques, présenté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – le septième rapport national et le troisième rapport biennal – révèle que le Canada a réalisé des progrès importants en vue d'atteindre ses cibles de 2030. Le rapport indique qu'à la suite des mesures prises récemment par le gouvernement, les émissions de GES du Canada devraient atteindre 583 Mt de CO₂ en 2030, soit 232 Mt de moins que prévu dans notre deuxième rapport biennal (publié au début de 2016). Cette diminution des émissions prévues représente la plus importante amélioration des perspectives sur les émissions du Canada depuis le début de la publication du rapport, et cette amélioration est observée dans l'ensemble des secteurs économiques, ce qui témoigne de la portée et de l'étendue du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. De plus, ces projections ne tiennent pas compte des nouvelles politiques que les administrations – municipales, provinciales, territoriales ou fédérales - pourraient mettre en œuvre d'ici 2030, et le Canada et les provinces et territoires se sont engagés en vertu du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques à rendre compte de leurs progrès et à dresser un bilan des résultats obtenus afin d'accroître leur degré d'ambition avec le temps. Ce processus pourrait nous permettre de déterminer que des politiques nouvelles ou modifiées seront nécessaires à l'avenir.

En plus des politiques mentionnées ci-dessus, le gouvernement du Canada a élaboré une Stratégie pour le milieu du siècle, en vertu de laquelle le Canada vise une réduction nette des émissions de 80 % en 2050 par rapport aux niveaux de 2005. Cette réduction est compatible avec l'objectif prévu par l'Accord de Paris de limiter la hausse de la température à 1,5 ou 2 °C. La stratégie a pour but d'atteindre les objectifs climatiques tout en favorisant la croissance, ce qui nécessitera des investissements à long terme substantiels dans l'infrastructure pour soutenir la transition vers une économie faible en émission de carbone. La stratégie canadienne visant l'horizon du milieu du siècle n'est ni un plan d'action ni une prescription de politiques. Elle est plutôt basée sur une modélisation de différents scénarios et est destinée à éclairer les discussions sur la façon dont le Canada pourrait parvenir à une économie à faible émission de carbone. Il s'agit donc d'un document évolutif.

Lorsque les politiques et les programmes prévus par le Cadre pancanadien auront été totalement mis en œuvre, ils permettront au Canada non seulement d'atteindre sa cible de 2030, mais aussi d'être bien placé pour établir et dépasser des cibles encore plus ambitieuses en matière de réduction des émissions au-delà de 2030, comme l'exige l'Accord de Paris.

Les espaces naturels du Canada sont une composante vitale de notre culture, de notre patrimoine, de notre économie et de notre avenir. En outre, ils ont aussi une grande importance à l'échelle mondiale. Les forêts, les terres humides, les prairies, la toundra et les océans canadiens offrent des services écosystémiques essentiels. Nous avons la chance de pouvoir apprécier, protéger et partager environ 30 % de la forêt boréale mondiale, 20 % des ressources en eau douce de la planète, la ligne de côte la plus longue au monde et un des territoires marins les plus vastes au monde. Les aires naturelles au Canada comptent des habitats essentiels pour les espèces en péril sur terre et en mer, des milliers de lacs et de rivières offrant eau potable et énergie, et des forêts et des terres humides qui emmagasinent les gaz à effet de serre, produisent de l'oxygène et régularisent les inondations.

Pour conserver la biodiversité au Canada, nous devons protéger ces aires naturelles de toute dégradation. Il est essentiel de ce faire pour maintenir les services écosystémiques offerts par ces aires. Les parcs et aires protégées du Canada sont un patrimoine vivant pour les générations futures de Canadiens, donnant aux gens l'occasion de se sensibiliser à la nature et d'en apprendre davantage sur celle-ci. Le Canada a réalisé d'importants progrès en créant des parcs nationaux, provinciaux et municipaux ainsi que plusieurs autres types d'aires de conservation qui appuient le rôle des aires protégées dans le cadre de la conservation de la nature. Alors que les menaces de dégradation des aires naturelles ne cessent de croître, on doit déployer davantage d'efforts pour protéger nos terres et notre eau par l'entremise de différentes mesures.

Le budget de 2018 comprenait un engagement à investir davantage pour aider à développer une économie saine et durable, y compris investir 1,3 milliard de dollars sur cinq ans dans la protection des écosystèmes, des paysages et de la biodiversité du Canada, y compris les espèces en péril. Cet investissement historique dans la conservation de la nature au Canada sera l'occasion pour le gouvernement du Canada de collaborer avec des organismes sans but lucratif, des communautés autochtones, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des entreprises et d'autres partenaires pour créer un véritable héritage pour les générations futures. Dans le cadre de l'investissement de 1,3 milliard de dollars, le Fonds naturel du Canada fournira un financement fédéral de 500 millions de dollars sur cinq ans pour créer un fonds de 1 milliard de dollars en partenariat avec des entreprises, des organismes sans but lucratif, provinciaux, territoriaux et autres visant la protection des espaces et des espèces en péril. Cet investissement s'ajoute aux fonds dépensés par de nombreuses autres organisations axées sur la conservation, comme d'autres gouvernements, des organisations non gouvernementales, des fondations privées et des donateurs.

Le gouvernement du Canada fait ces investissements, en partie, pour nous aider à atteindre et à dépasser nos engagements en vertu de la Convention sur la diversité biologique. La communauté internationale a utilisé les meilleures connaissances scientifiques disponibles pour établir une série d'objectifs de conservation au niveau national dans le cadre de cette convention. Des l'une de celles-ci, le Canada a promis que d'ici 2020, au moins 17% des zones terrestres et des eaux intérieures et 10% des zones côtières et marines seront conservés grâce à des réseaux d'aires protégées et d'autres aires de conservation efficaces. En février 2017, les ministres des parcs, des aires protégées et de la conservation de la biodiversité se sont engagés à travailler avec tous les ordres de gouvernement, les peuples autochtones et les intervenants dans le cadre d'une initiative de collaboration intitulée En route vers l'objectif 1 du Canada; un plan pour répondre aux éléments quantitatifs et qualitatifs de l'objectif. Le plan du Canada décrira comment les partenaires de conservation du pays atteindront la cible dans les zones protégées, aires protégées et conservées autochtones (APCA) et autres mesures de conservation efficaces(AMCE).

Le gouvernement du Canada comprend que l'environnement et l'économie vont de pair. Le gouvernement continuera de soutenir les décisions d'utilisation durable et responsable des terres par l'entremise d'efforts des autres intervenants pour protéger la biodiversité dans les paysages de travail. En encourageant l'utilisation durable des terres, les Canadiens peuvent à la fois fournir une mesure de protection de la santé de l'écosystème tout en maintenant le développement social et économique.